Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 17/09/2024 - A2024/035165 - 1996 B 01641 - 405 145 186 - "AB2"

Docusign Envelope ID: CDBD259F-5DA1-4196-BBFB-349E884C9D34

AB2

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 16 000 EUROS

Siège social : Place des Trois Communes

SAIN BEL (Rhône)

405 145 186 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
et le trente et un mars,

La société ABF représentée par Monsieur Arnal BILLOT, agissant en qualité de président, associée unique de la société AB2, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des décisions proposées.

Elle précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Nomination d'un nouveau président,
- Nomination d'un directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

Docusign Envelope ID: CDBD259F-5DA1-4196-BBFB-349E884C9D34

PREMIERE DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Arnal BILLOT de ses fonctions de président de la société, à compter du 1er avril 2023.

En conséquence, l'associée unique décide de nommer en qualité de nouveau président, à compter du 1er avril 2023 :

- La société « ABF », SAS au capital de 5 000 € dont le siège social est à ANDREZIEUX BOUTHEON (42160), 2 boulevard Charles Voisin, immatriculée sous le numéro 790 961 361 RCS SAINT ETIENNE.

Sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

DEUXIEME DECISION

Sur la proposition du président, l'associée unique décide de nommer en qualité de directeur général, à compter du 1er avril 2023 :

- Monsieur Arnal BILLOT, demeurant à MARCLOPT (42210), 815 rue Charles de Gaulle, né le 21 septembre 1970 à TASSIN LA DEMI LUNE (Rhône).

Afin d'assister le président, sans limitation de durée.

Dans le cas où la société ABF viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Arnal BILLOT conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Monsieur Arnal BILLOT, est investi des mêmes pouvoirs que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

L'associée unique

DocuSigned by:
BFE7AC80F17943E...